**Mobilités respectueuses de l’environnement**

L’université d’Orléans s’engage en faveur des déplacements durables. Elle a conçu un projet intégrant plusieurs volets.

**Campus à vélo**

**Volet 2 – Développer les infrastructures liées aux déplacements à vélo**

Pour favoriser l’utilisation du vélo, l’Université doit être en mesure d’offrir une infrastructure satisfaisante pour le stationnement sécurisé des vélos. Les risques de vol sont l’un des freins identifiés limitant l’utilisation du vélo pour les trajets domicile / université, au niveau des étudiants comme des personnels.

Un programme de construction d’abris sécurisés et de rénovations d’anciens abris, répartis en différents points du campus d’Orléans est en cours. L’IUT de Bourges sera également concerné.

Phase 1 (court terme) :

* Constructions nouvelles à 3IA et LLSH
* Agrandissement de l’abri de Polytech,
* Rénovation et sécurisation des abris de l’IUT 45, de DEG
* Construction à l’IUT 18

Phase 2 (moyen terme) :

Etude des besoins réalisée par des étudiants en géographie et de Polytech pour prévoir un schéma général : compléter la construction de zones de stationnement des vélos (déclinaison en arceaux, abris sécurisés, abris couverts mais ouverts) ; délimitation de pistes de circulation internes au campus afin d’éviter la trop grande mixité piéton / vélo et les risques d’accident afférents ; jonction avec les pistes cyclables de la métropole ; éventuels points pour se doucher.

Cette étude permettra de compléter les infrastructures existantes tout en tenant compte de l’évolution des pratiques.

Phase 3 (long terme) :

Mise en œuvre du schéma de création d’infrastructures accompagnant l’utilisation du vélo. Création de cartographies pour repérer les pistes, les points de stationnement, les douches sur le campus.